

entente sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), le député conservateur Reginald Stackhouse a posé au ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, la question suivante :

Le ministre dira-t-il à la Chambre à quoi songent les membres de l'OTAN pour combler l'écart qui existe en matière d'armes classiques entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN :<sup>20</sup>

M. Beatty a répondu que, même s'il revêtait beaucoup d'importance, le Traité sur le FNI ne concernait aucun autre thème digne de mention dans le contexte des deux alliances :

Toutefois, certains domaines importants n'ont pas été abordés, notamment le déséquilibre pour ce qui est des armes classiques entre l'Est et l'Ouest, l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie conservant un avantage de deux ou de trois sur un actuellement dans le domaine des armes chimiques et dans divers autres secteurs. Nous espérons que des progrès pourront être réalisés dans ces domaines.<sup>21</sup>

M. Stackhouse a reparlé de l'équilibre militaire entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, le 23 février 1988; il a souligné que le gouvernement canadien et l'OTAN en général se préoccupaient en priorité de rétablir l'équilibre militaire classique en Europe.<sup>22</sup>

Le 4 mars 1988, le député libéral Len Hopkins a de nouveau mentionné l'équilibre militaire en Europe en présentant une motion qui réaffirmait l'appui du Canada à l'endroit de l'OTAN et le désir de notre pays de continuer à y adhérer :

Les pays libres d'Europe ne peuvent rien seuls contre la grande force nucléaire et classique de l'Union soviétique. La menace des armements classiques doit être réduite comme l'a été la menace nucléaire. Certains éléments des Forces armées du pacte de Varsovie sont trois fois plus nombreux que les forces de l'OTAN. Nous ne pouvons donc pas supprimer la protection nucléaire et

<sup>20</sup> Débats de la Chambre des communes, 21 septembre 1987, p. 9140.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Débats de la Chambre des communes, 23 février 1988, p. 13068.